



ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

N°53

PRINTEMPS 2000

SOMMAIRE

UNE NOUVELLE
LETTRE CIRCULAIRE
DE Mgr MARCHISANO p. 2

ELIMINER LES ARCHIVES.
QUELQUES PISTES
DE RÉFLEXION
par Nathalie VIDAL p. 3

RÉMINISCENCES
par Sr Madeleine Saint-Jean p. 8

PROBLÈMES D'ARCHIVISTIQUE
OU PROBLÈMES D'UNE
ARCHIVISTE ?
par Sr Thérèse Maylis p. 11

SAINT VINCENT DE PAUL
ET LE JUBILÉ
par Sr Claire HERMANN p. 13

JUBILÉS ET ART
par Félicien MACHELART p. 15

LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE
DU JUBILÉ
par Jean-Pierre RIBAUT p. 17

LE GROUPE DES ARCHIVISTES
FRANCOPHONES DE ROME
par Sr Michelle JEANNEROT p. 18

BIBLIOGRAPHIE p. 20

INDEX DES
PRINCIPAUX THÈMES
DU BULLETIN N° 41 à 50 p. 21

INFORMATIONS p. 24

LE STAGE TECHNIQUE
INTERNATIONAL D'ARCHIVES
par Yves-Marie ERARD p. 27



L'ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

LA FORMATION

de celles et ceux qui ont en charge un dépôt d'archives ecclésiastiques est une des préoccupations majeures de notre Association. Il est évident qu'on n'est pas entré au séminaire ou en communauté pour devenir archiviste. Si nous le sommes devenus, c'est parce qu'on nous a demandé d'assumer un service d'Église. Malgré certaines compétences, nous savons tous que nous avons toujours à apprendre pour bien remplir ce service. L'Association des Archivistes de l'Église de France a, dès sa création, proposé à ses membres tout un ensemble d'éléments de formation: congrès, stages, journées d'étude, réunions diverses. Le présent bulletin, *Archives de l'Église de France*, constitue un abondant recueil d'articles de fond et d'informations, base d'une formation continue. On trouvera dans ce numéro, un *index* des principaux thèmes abordés dans les numéros 41 à 50, les dizaines précédentes ayant fait l'objet de cahiers spéciaux.

Je voudrais insister sur la qualité des sessions du Groupe de Recherches Historiques et Archivistiques qui a été créé par Mgr Molette avant l'Association proprement dite. Réservée jusqu'ici aux religieuses de vie active, elle s'est ouverte et va s'ouvrir de plus en plus aux religieux, aux clercs et aux laïcs. Deux sessions par an regroupent chaque fois une petite centaine de participants autour de thèmes d'histoire et d'archivistique. Sœur Madeleine Saint-Jean, qui en est l'animatrice depuis les débuts, nous propose ici ses *réminiscences*, suivies de quelques communications rendant bien compte des travaux du groupe.

Des situations nouvelles et l'évolution des techniques nous amènent à proposer d'autres choses. C'est tout d'abord une initiation à l'informatique qui en s'approfondissant vient d'aboutir à un logiciel spécifique proposé par l'UNESCO mais adapté par Sœur Geneviève Couriaud. L'arrivée de laïcs dans nos services d'archives a fait apparaître la nécessité d'une formation également spécifique, approfondissant l'histoire et les divers aspects de la vie de l'Église et de ses communautés. Un projet vient d'être élaboré et vous sera proposé.

Une véritable formation au *métier* d'archiviste ne peut cependant se faire qu'avec l'aide de l'État et de ses structures spécialisées. Des stages sont offerts aux membres de notre Association, des contacts, des visites, des communications permettent de mieux connaître les techniques appropriées. L'article de fond de ce numéro aborde le problème des éliminations traité par Madame Vidal, conservateur du Patrimoine aux Archives départementales du Pas-de-Calais.

Ces divers aspects d'une véritable **formation continue** sont précisés dans la rubrique **INFORMATIONS** de ce bulletin. **Certaines nécessitent une réponse rapide. N'attendez pas.**

La confiance et les encouragements que la Commission Pontificale pour les Biens culturels de l'Église témoigne à notre Association par l'intermédiaire de son président, Mgr Marchisano, nous assurent de l'authenticité du service d'Église que nous assumons.

La confiance et les encouragements que la Commission Pontificale pour les Biens culturels de l'Église témoigne à notre Association par l'intermédiaire de son président, Mgr Marchisano, nous assurent de l'authenticité du service d'Église que nous assumons.

Félicien MACHELART

« Nécessité et urgence de l'inventoriage et du catalogage des biens culturels de l'Église »

Après avoir abordé le thème des bibliothèques et celui des archives, la Commission Pontificale pour les Biens culturels de l'Église, présidée par Mgr Marchisano, a publié, le 8 décembre 1999, un document adressé aux évêques mais aussi aux supérieurs majeurs. Cette lettre circulaire veut attirer l'attention sur la nécessité et l'urgence de protéger et de mieux mettre en valeur le patrimoine historique et artistique de l'Église. Ce patrimoine consiste en œuvres d'architecture, de peinture, de sculpture ainsi qu'en objets religieux, vases sacrés, vêtements liturgiques, instruments de musique. Les bibliothèques et les archives sont partie intégrante de cet immense patrimoine qui est ici présenté d'une manière globale.

Chacun de nous, archivistes de l'Église, est concerné par cette circulaire, car nous sommes souvent responsables de tout cet ensemble de biens culturels au niveau de nos diocèses ou de nos communautés religieuses. Bien des questions sont posées régulièrement : que faire des différents objets de culte (qui ne sont pas forcément des œuvres d'art), des chasubles, bannières et tentures qui ont besoin d'un traitement approprié, des milliers de livres qui nous arrivent suite aux décès et aux fermetures... Certes, en France, nous ne sommes pas les seuls concernés par la sauvegarde d'un patrimoine qui appartient en grande partie à la nation, mais l'immensité de la tâche et l'accélération des événements font que nous avons souvent la tentation d'oublier ces problèmes.

Mgr Marchisano vient opportunément nous rappeler que si les bibliothèques sont des lieux de la réflexion et les archives des lieux de la mémoire, le patrimoine historique et artistique des communautés chrétiennes constitue le témoignage concret de la créativité artisanale et artistique des communautés chrétiennes, restant toujours de véritables instruments d'évangélisation de l'homme d'aujourd'hui. Sa sauvegarde dépend d'une condition préalable : la connaissance de sa réelle consistance, d'où la nécessité de l'inventorier et de le cataloguer.

Il s'agit d'un travail considérable nécessitant l'aide des pouvoirs publics conscients du fait que le patrimoine religieux fait partie du patrimoine national, tout en restant affecté à sa destination. Les responsables de l'Église, soucieux de l'intérêt pastoral de leur patrimoine, doivent mettre en œuvre une politique de sauvegarde qui nécessite du personnel qualifié et des moyens appropriés, précisés dans la circulaire : locaux, informatisation, utilisation du réseau internet, etc.

La lecture du n°52 des *Archives de l'Église de France* abordant franchement les problèmes des archivistes diocésains et la réception de la Lettre circulaire ont été

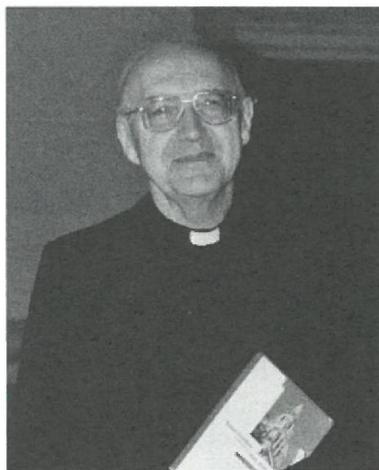
l'occasion d'un échange de correspondance qui a abouti à une rencontre à Rome le 23 mai dernier. Mgr Marchisano nous a reçus, Jean-Pierre Ribaut et moi-même, dans ses locaux de la Chancellerie. L'accueil a été extrêmement cordial et a permis des échanges fructueux mais lucides. J'ai reçu depuis une lettre de Mgr Marchisano dont voici un extrait : *Il est bien certain que les difficultés rencontrées et dont certaines sont plus particulièrement propres à la France, ne facilitent pas la tâche qui vous incombe et que vous partagez avec les membres de l'Association. En fait, chaque Église particulière a ses problèmes et la manière*

dont elle s'efforce de les résoudre peut être un stimulant et un encouragement pour les autres, surtout les plus démunies, dans le domaine spécifique qui est celui de la conservation et de la transmission de la mémoire de la communauté chrétienne toute entière, où qu'elle se trouve.

Je vous ai dit combien était apprécié le Bulletin publié par l'Association et dont la Commission prend régulièrement connaissance avec beaucoup d'intérêt.

Encouragés dans notre tâche, il nous faut persévérer avec confiance.

F. M.



Éliminer les archives

Quelques pistes de réflexion

Si elles sont encore rares dans les archives privées, les éliminations constituent depuis plusieurs décennies l'une des tâches fondamentales de l'archiviste chargé d'un dépôt d'archives publiques. Et même si, à la faveur d'affaires récentes (enquête sur la spoliation des biens juifs pendant la seconde guerre mondiale, par exemple), d'aucuns plaident pour des destructions moins massives, nul ne peut prétendre à une conservation exhaustive, dans un monde où la production documentaire augmente spectaculairement chaque année.

« Il est absolument nécessaire de détruire une grande partie des archives modernes, car il est impossible, étant donné leur masse, de les conserver matériellement dans leur intégralité et de les conserver de manière qu'elles soient utilisables ». Plus que jamais, la formule de Pierre Boisard (1) semble être d'actualité : il faut éliminer pour éviter la saturation des espaces de stockage ; éliminer aussi pour ramener le fonds d'archives à des dimensions qui en permettent le classement et en facilitent la mise en valeur.

Encore faut-il savoir éliminer. Dans ce domaine, la réglementation et la pratique des archives publiques peuvent sans doute apporter beaucoup aux archivistes de l'Église.

(1) « Pour une politique des éliminations. Réflexions sur la pratique des Archives de la Seine », *La Gazette des Archives*, n° 59, 1967, p. 206.

Éliminer : de quel droit ?

Pour le responsable d'un service d'archives privées, la question des éliminations ne se pose pas en termes de droit. A condition de respecter certains délais de droit commun, qui s'imposent à tous (délais de prescription des affaires portées devant les juridictions ; durée de conservation des pièces comptables (2), etc.), le producteur d'archives privées est libre d'éliminer et – même si l'on peut légitimement le déplorer – de ne pas se doter des moyens de conserver la mémoire historique de son établissement.

Il en va tout autrement dans le secteur public. A partir du moment où l'on crée des structures expressément chargées de la conservation des archives, dans un but à la fois administratif et historique, la question de la légalité des éliminations se pose. Et, dès les lois révolutionnaires qui fondent notre système archivistique (loi du 7 messidor an II, loi du 5 brumaire an V), on prévoit la possibilité de détruire les « papiers inutiles ».

Cette notion perdure jusqu'aux années soixante de notre siècle. Ainsi, dans le temps même où l'on interdit de détruire les documents antérieurs à l'an VIII dans les

(2) En comptabilité de droit privé, cette durée de conservation est fixée à 10 ans. Il n'en est pas moins sûr que, pour des raisons évidentes, il est souhaitable de conserver le compte lui-même sans limitation de durée.

archives départementales, antérieurs à 1830 dans les archives communales et antérieurs à 1790 dans les archives hospitalières, on publie des listes d'éliminables, dont les plus célèbres sont diffusées avec les règlements des archives départementales de 1921 et des archives communales de 1926.

Du visa d'élimination...

Peu à peu, cependant, l'idée de la nécessité d'encadrer les éliminations par un dispositif législatif et réglementaire solide fait son chemin. Dès 1936, l'administration qui veut détruire des documents doit solliciter l'autorisation de la direction des Archives de France. Cette clause est reprise dans la loi du 3 janvier 1979 sur les archives et ses décrets d'application, qui entérinent le système du double visa : tout service administratif qui élimine des documents doit préalablement avoir obtenu l'aval de la direction des Archives de France, le service d'archives publiques qui veut détruire des pièces entreposées dans ses locaux doit préalablement solliciter l'accord du service versant – qui peut reprendre ses archives s'il refuse la destruction.

Concrètement, le bordereau d'élimination (dit couramment « visa d'élimination ») est un imprimé assez fruste, sur lequel le service producteur doit dresser la liste des types de documents qu'il souhaite éliminer,

en précisant les dates extrêmes. Le représentant de la direction des Archives de France (dans les départements, le directeur des Archives départementales) accorde ou refuse l'autorisation d'éliminer, laissant au service demandeur le soin de procéder à l'élimination physique des documents : les archives publiques doivent toujours être complètement détruites, par incinération ou déchiquetage.

... à la circulaire de tri et d'élimination

Il n'est bien évidemment pas toujours aisé de juger rapidement, et au vu de la seule typologie, du sort qui doit être réservé à un document. Pour être sûr, le choix doit reposer sur une connaissance parfaite de la pièce et de son contexte. La direction des Archives de France a ainsi pris l'initiative de diffuser, avec les ministères concernés, des tableaux de tri, dits aujourd'hui le plus souvent « circulaires de tri et d'élimination ». Préparés par des groupes de travail associant archivistes représentant l'administration centrale et les Archives départementales, délégués des ministères concernés et, le plus souvent, historiens, ces textes réglementaires fixent la durée de conservation et le sort final (élimination, tri ou conservation exhaustive) de tous les documents produits par un service ou, depuis peu, par plusieurs services dans le cadre d'une procédure particulière.

Parmi ces circulaires, un certain nombre peuvent présenter un intérêt réel pour le traitement d'archives privées, et particulièrement pour le traitement des archives de l'Église de France : les textes, anciens et largement obsolètes, sur les archives des établissements d'enseignement de l'Éducation nationale (26 mai 1970) et les documents produits dans le cadre des examens (25 février 1975) ; surtout, les circulaires des ministres des Affaires sociales et de la Culture en date des 7 et 20 octobre 1994 sur le tri et la conservation des

archives produites par les établissements publics de santé (patrimoine foncier, immobilier et mobilier ; administration générale). Ce dernier texte, d'un grand intérêt, fixe les règles de conservation des documents relatifs à la gestion des biens immobiliers et mobiliers et peut être appliqué à de nombreux domaines extra-hospitaliers (3).

On peut regretter que, malgré les efforts de la direction des Archives de France, les circulaires de tri et d'élimination ne couvrent que très imparfaitement le domaine d'action de l'administration française. Il reste au directeur des Archives départementales à compléter ces textes d'application nationale par des tableaux de gestion des archives rédigés à son niveau, après des réunions de concertation avec les services administratifs concernés. C'est d'une étude patiente du document lui-même, mais aussi de la procédure qui l'a produit, que résulte la détermination de son sort.

Deux doigts de théorie archivistique...

Il n'existe malheureusement pas de clef qui permette à coup sûr, sans risque d'erreur, de déterminer quels sont les documents éliminables. Or, comme le rappellent sans détour Christine Pétililat et Hélène Prax, l'évaluation et la sélection présentent « deux inconvénients majeurs : elles font appel au jugement et ne peuvent donc écarter toute part de subjectivité ; elles aboutissent à un acte grave et irréversible, qui est la destruction volontaire d'une partie des fonds dont nous devons par ailleurs assumer la collecte » (4).

(3) On prendra garde cependant que les pièces produites dans le cadre d'une comptabilité de droit privé doivent être conservées 10 ans, et non 5 ans (durée de conservation usuelle des archives produites par la comptabilité de l'État).

(4) *La Pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 1993, p. 257.

Le respect de quelques principes archivistiques élémentaires constitue un préalable indispensable. Depuis plusieurs décennies, les trois âges des archives sont une notion usuelle : aux archives courantes, d'usage quotidien, succèdent les archives intermédiaires, qui présentent toujours une certaine utilité pour leur producteur, mais ne sont plus que d'un usage occasionnel ou doivent être conservées dans l'hypothèse d'un recours. A l'issue de ces deux âges, qui forment la durée d'utilité administrative (DUA), les archives qui présentent une utilité historique, seules conservées, deviennent des archives définitives.

On a là un premier élément de réponse : les archives éliminables ne doivent présenter d'intérêt ni pour l'administration ni pour l'histoire. Selon le canadien Schellenberg, elles ne doivent par ailleurs posséder ni valeur primaire ni valeur secondaire : la valeur primaire est la valeur que possède le document pour celui qui l'a produit, la valeur secondaire, les informations qui peuvent intéresser un utilisateur, administrateur ou historien, dans un autre cadre (5). Un dossier de médaille d'honneur du travail (accordée à un salarié après un certain nombre d'années d'exercice) a ainsi une valeur primaire pour le cabinet du préfet : il lui permet d'attribuer la médaille. Il possède également une valeur secondaire pour l'administration qui le conserve, qui peut en extraire des attestations d'activité à la demande des salariés ayant perdu leurs justificatifs de salaire.

Avant de détruire un document, on ne saurait donc se contenter de vérifier qu'il ne présente plus d'intérêt dans le cadre de la procédure qui l'a produite ; il faut s'assurer au-delà qu'historiens et administratifs n'ont aucun intérêt à sa conservation.

(5) Voir la réédition de l'article fondateur de Schellenberg, « Les principes du tri archivistique », dans P. Walne, *Techniques modernes d'administration des archives et de gestion des documents*, Paris, UNESCO, 1995, p. 305-312.

Documents à conserver, documents à éliminer

D'une certaine façon, il est bien plus facile de dresser la liste des documents dont l'élimination est inconcevable. Certains présentent un intérêt historique indéniable : on pense aux archives de décision ou de politique générale, qui témoignent de la conduite des affaires (procès-verbaux de conseils d'administration, d'instances de direction d'établissement, etc.). De la même manière, on conserve sans hésiter tous les documents statistiques ou récapitulatifs, quelle que soit leur forme.

On garde également, pour leur utilité administrative, tous les titres qui établissent des droits, à condition qu'ils soient de longue durée ou transmissibles (titres de propriété, par exemple).

A l'inverse, quelques rares pièces sont évidemment éliminables. Il s'agit des documents dont les données essentielles sont reprises dans des documents récapitulatifs, par essence moins volumineux. C'est le cas, par exemple, des pièces comptables (mandats, titres de recettes), réglementairement transcrites dans des bordereaux-journaux ou des livres de compte.

Le problème des documents sériels

Pour certains types d'archives, la conservation exhaustive n'est tout simplement pas envisageable : ces dossiers sériels représentent un métrage important, sans proportion avec leur intérêt historique. Lorsque leur élimination complète ne paraît pas judicieuse, il y a lieu de les conserver par échantillonnage, en mettant en œuvre un tri.

On distingue plusieurs sortes de tri : la conservation d'un spécimen (un seul exemplaire du dossier), le tri sélectif, le tri aléatoire, les tris automatiques. Le tri sélectif est un tri fondé sur la qualité du document, retenu pour son intérêt ; il suppose donc que chaque dossier soit examiné

et évalué, selon une grille fixée *a priori*, pour en déterminer la valeur. On a pu ainsi par le passé conserver les dossiers de déclarations de revenus des seuls plus gros contribuables ou les dossiers de personnel des fonctionnaires devenus célèbres.

Tris aléatoire et automatique reposent sur des bases radicalement différentes : il s'agit de conserver des dossiers choisis au hasard, sans consultation préalable de leur contenu. Le tri aléatoire consiste à prendre un dossier tous les *n*, dans l'idéal en choisissant son numéro d'après une table de nombres établie par des statisticiens. Il suppose évidemment que les dossiers soient très nombreux, rangés de manière totalement aléatoire et préalablement numérotés. En l'absence d'une de ces conditions, ou lorsqu'on choisit les documents sans appliquer une règle statistique scientifiquement fondée, le tri, par ailleurs assez difficile à mettre en œuvre, ne produit qu'un résultat difficilement exploitable (6).

Les tris automatiques ne sont pas toujours plus satisfaisants, mais ils présentent l'avantage d'être faciles à appliquer. Selon le mode de classement initial des documents, on retient, par tri chronologique, un année (ou un mois) sur *n* ; par tri alphabétique, les dossiers des individus dont le nom commence par une lettre ou une séquence de lettres donnée (usuellement BER et TRA) ; par tri géographique, les dossiers relatifs à un canton, une commune ou une rue. On veillera cependant à ne pas fausser l'échantillon en choisissant un critère qui oriente la sélection sans rendre compte de l'ensemble du fonds : la lettre L, par exemple, correspond majoritairement dans les départements de l'ouest à la population d'origine bretonne, qui n'est sans doute pas représentative dans tous les cas de toute la population du département.

Afin de tenter de corriger les inconvénients de chacune des méthodes, les

(6) A ce sujet, voir Olivier Guyot-Jeannin, « Tri et échantillonnage : empirisme et théorie », *La Gazette des Archives*, n° 124, 1984, p. 5-26.

récentes circulaires de tri et d'élimination associent généralement tri automatique et tri sélectif, ce qui permet d'éviter l'élimination mécanique des dossiers d'une réelle importance.

Une dizaine de critères d'évaluation

Les dossiers les plus nombreux, cependant, ne doivent être ni manifestement conservés ni incontestablement éliminés. Pour statuer sur leur sort, Christine Pétillat et Hélène Prax (7) recommandent de prendre en compte une dizaine de critères, qu'on peut regrouper en trois ensembles :

1. Les critères fondés sur la forme du document : « *nature et qualité du support* » (à cet égard, il est toujours délicat de prôner la conservation, et a fortiori l'échantillonnage, de documents sur support numérique) ; « *volume des documents, qui doit toujours être mis en balance avec leur intérêt* ».
2. Les critères fondés sur le contenu du document : « *densité de l'information fournie* » ; « *caractère général ou individuel de cette information* » ; « *témoignage qu'apportent les documents sur le fonctionnement du service (producteur)* » ;
3. Les critères fondés sur le contexte de production ou de communication des documents : « *connaissance des tendances et des besoins de la recherche* » ; « *contexte événementiel dans lequel se situent les documents (rappelons que les archives des périodes de guerre ou de troubles ont été jusqu'ici, traditionnellement, de conservation illimitée)* » ; « *niveau hiérarchique de l'échelon producteur* » ; « *connaissance de la procédure administrative qui est à l'origine des documents et de la valeur administrative, primaire et secondaire, qu'ils ont eue ou peuvent encore avoir* ».

De ces critères, le dernier est incontestablement le plus important. Dans le contexte contemporain de production pléthorique de documents, il est essentiel de savoir analyser le

(7) Ouv. cit., p. 259.

mode de production des dossiers, notamment parce qu'il en existe souvent de multiples exemplaires, ni tout à fait identiques ni complètement différents. On s'épargnera souvent un long et pénible tri pièce à pièce en étudiant avec soin le processus de « fabrication » des archives, qui renseigne aussi bien sur la composition précise du dossier que sur l'existence et le contenu des doubles. Prenons un exemple : dans une structure très centralisée, où tout est contrôlé par un seul service (appelons-le secrétariat général), ce service possèdera sans doute les dossiers les plus complets, puisqu'il en dirige et parachève l'instruction ; au contraire, dans un organisme très décentralisé, les dossiers du secrétariat général seront de peu d'intérêt, constitués le plus souvent de copies des dossiers tenus par les bureaux, débarrassées parfois même des pièces de pure instruction.

Il paraît désormais inconcevable de statuer sur le sort de documents sans s'être préalablement livré à une enquête fouillée sur le contexte de leur production. Cette enquête doit permettre de régler dans le même temps le sort des fonds doublons : lorsqu'on s'est assuré que la procédure qui génère les dossiers produit un dossier complet dans le service *x*, on peut détruire sans hésiter les dossiers des services *y* et *z*, quitte à conserver la partie de leur dossier qui correspond à leurs strictes compétences. Ce simple travail d'élimination des fonds de doubles (outre, évidemment, l'élimination des exemplaires multiples qui pourraient se trouver dans les dossiers) permet de réduire considérablement les archives à collecter et à conserver.

« L'homme qui sait détruire »

En quelques décennies, le travail de l'archiviste s'est ainsi complètement modifié et, sans aucun doute, considérablement enrichi. L'érudit pétri de savoir a été remplacé par un homme qui doit être autant juriste qu'historien, autant administrateur que scientifique. A chaque instant, il est confronté à des problèmes éthiques

Annexe

CIRCULAIRE DES MINISTRES DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE DATÉE DU 20 OCTOBRE 1994

La circulaire du 20 octobre 1994 sur le tri et la conservation des archives produites par les établissements publics de santé (patrimoine foncier, immobilier et mobilier) constitue un bon exemple de la doctrine contemporaine des éliminations telle qu'elle est traduite dans les textes réglementaires.

● **Sur la forme** : La présentation des circulaires est désormais normalisée. La première colonne contient la liste des documents produits. La deuxième porte l'indication de la durée d'utilité administrative (période courante + période intermédiaire). Le sort final est précisé dans la troisième colonne. La quatrième, enfin, indique la communicabilité des documents, qui résulte de l'application des lois du 17 juillet 1978 et du 3 janvier 1979 ; les documents librement communicables sont signalés par un I ; les autres ne peuvent être consultés avant l'expiration du délai précisé en clair.

Ainsi, il convient d'attendre l'expiration de la DUA avant d'appliquer la règle de gestion proposée dans la colonne « Sort final ». On conservera par exemple les baux de location pendant toute la durée du bail augmentée de 5 ans, puis on les éliminera (E).

● **Sur le fond** : La circulaire propose des règles de gestion différentes en fonction de l'utilité administrative et l'intérêt historique du document. Les titres établissant le droit de propriété, qui ont un indéniable intérêt administratif, sont conservés définitivement. Les baux de location sont en général éliminés à l'issue de la DUA : leur intérêt historique est jugé nul puisque les informations qu'ils renferment figurent déjà dans les titres de propriétés ou dans d'autres documents produits par l'établissement (pièces comptables, par exemple). Le cas des baux agricoles, qui contiennent des éléments sur la mise en valeur des terres, est un peu différent ; il paraît difficile de les conserver tous, d'autant qu'il est probable que les informations qu'ils livrent sont très répétitives, mais il serait dommage de perdre complètement ces données : on recourt donc au tri automatique (conservation des baux conclus pendant les années se terminant par un 0 et un 5 ou un 3 et un 8). Pour les concessions de logement, on se résout à ne conserver qu'un spécimen, l'intérêt historique étant plus réduit et le recours au tri automatique, impossible puisque la durée de la concession n'est pas uniforme selon les occupants : garder une année sur *n* ne suffirait pas à constituer un échantillon représentatif de l'ensemble.

et déontologiques, à la crainte – légitime – de trop éliminer et au souci de ne pas trop conserver. Il connaît peut-être moins le détail de son fonds que ne le faisait son ancêtre, ne serait-ce que parce que ses dimensions lui interdisent désormais de tout consulter ; mais, à une connaissance intime du document, a succédé une intelligence tout aussi fine du fonctionnement de l'institution, des procédures administratives et des typologies documentaires. Comme le

soulignait il y a plus de trente ans déjà Robert-Henri Bautiers (8), « l'archiviste est devenu en quelque sorte le spécialiste de l'élimination ; il est l'homme qui sait détruire ».

Nathalie VIDAL
Conservateur du Patrimoine,
Archives départementales
du Pas-de-Calais

(8) Charles Samaran (dir.), *L'Histoire et ses méthodes*, La Pléiade, p. 1138.

Typologie des documents	Durée d'utilité administrative (DUA)	Sort final au terme de la DUA E = Élimination T = Tri C = Conservation	Communicabilité	Observations
<p>BIENS DU DOMAINE PRIVÉ (dotation non affectée)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titre de propriété, dossiers d'acquisition et d'aliénation. - Location : baux à donner (l'établissement propriétaire loue à un tiers) ou baux à prendre (un tiers loue à l'établissement). - Dossier comprenant, selon le cas : <ul style="list-style-type: none"> • contrat de location, conventions diverses, • cahiers des charges (1), • bail et délibération, état des lieux. - Cas particulier des baux emphytéotiques (de droit privé jusqu'à la loi du 5 janvier 1988). - Cas particulier des baux agricoles, concessions et conventions de mise en valeur. - Cas particuliers des baux à construction. - Concessions de logements aux agents publics, pour nécessité ou utilité de service : arrêté de concession, paiement éventuel des redevances (3). 	<p>30 ans (Code civil, art. 2227, 2229, 2262)</p> <p>Durée du bail (3, 6, 12 ans) + 5 ans (art. 2277 Code civil)</p> <p>Validité (de 18 ans à 99 ans) + 5 ans</p> <p>Validité + 5 ans</p> <p>Validité + 5 ans</p> <p>Validité + 5 ans à/c de la révocation de la concession</p>	<p>C</p> <p>E</p> <p>E</p> <p>C possible si le volume reste raisonnable (2)</p> <p><i>Idem</i> (2)</p> <p>C d'un échantillon restreint (3)</p>	<p>60 ans</p> <p>I pour la délibération seulement, sinon 60 ans</p> <p><i>Idem</i></p> <p>I pour la délibération seulement, sinon 60 ans</p> <p><i>Idem</i></p> <p>I, sauf informations concernant la vie privée de l'agent, sinon 60 ans</p>	<p>Les biens du domaine privé sont aliénables et prescriptibles et l'activité de gestion du domaine privé ne constitue pas une activité de service public administratif, même si un certain nombre de dépendances du domaine privé sont soumises à des règles exorbitantes du droit commun (forêts, bâtiments affectés à des services publics).</p> <p>(1) Certaines clauses du cahier des charges, exorbitantes du droit commun, font que le contrat de location peut être considéré comme un contrat administratif.</p> <p>(2) Pratiquer alors un échantillonnage fondé sur la conservation de tranches annuelles (années en 0 et 5 ou en 3 et 8).</p> <p>(3) Sous forme de spécimen. Il est en effet impossible de choisir <i>a priori</i> des années témoins, la durée de la concession étant soumise à celle de l'occupation de l'emploi. Par ailleurs, un établissement peut louer ou acheter pour ses agents des logements à proximité de ses locaux. Pour les dispositions de conservation, se reporter aux rubriques relatives à l'acquisition et à la location.</p>

RÉMINISCENCES

Notre Groupe de Recherches historiques et archivistiques se développant d'année en année, il n'est peut-être pas inutile de rappeler de loin en loin quand il est né, comment il a fonctionné, ce qui le caractérise aujourd'hui... ceci à l'intention de celles et ceux qui nous rejoignent et nous questionnent.

Son origine est liée à l'ADBR (Association des Bibliothèques religieuses), dont les rencontres se tenaient à la Catho de Paris. A l'une d'entre elles participait M. l'abbé Molette qui propose aux archivistes présentes la perspective d'une recherche plus proche de nos préoccupations et travaux, puisqu'il s'agissait d'histoire et d'archivistique. Ainsi naquit, ce 16 décembre 1971, dans l'enthousiasme, notre groupe et son projet.

Cependant, quelques années auparavant (12 février 1966), les supérieures majeures des congrégations avaient déjà reçu une circulaire du Père Bertier de Sauvigny, alors Directeur du Centre de Recherches d'Histoire religieuse à l'Institut catholique de Paris. Il s'agissait d'un questionnaire relatif aux fonds d'archives des Congrégations, qu'ils soient classés dans les dépôts publics ou dans les établissements religieux (inventaires, classements, importance matérielle, etc.). De son côté, M. Pierre Renouvin, Doyen de l'Institut catholique de Paris qui dirigeait des étudiants dans leurs thèses, avait remarqué leur faiblesse au plan religieux et voyait la nécessité pour l'Église de France, de se doter d'une véritable politique d'archives. Il se tourna vers M. l'abbé Molette qui accepta un poste au CNRS, poste pour lequel il était qualifié de par sa compétence de chercheur et de par sa situation ecclésiastique. Un petit groupe d'archivistes de métier se joignirent à lui (archivistes diocésains, religieux et quelques sœurs de vie apostolique) et établirent un cadre de classement à l'usage des diocésains, des moines et moniales et des sœurs de vie apostolique. Monsieur Molette en était l'animateur et c'est ainsi

qu'il devint l'artisan de cette tâche, ensuite le Président fondateur du Groupe. Dans un article paru dans « *La Croix* » du 21 mars 1969, il remarque, après une enquête dans le cadre du Centre de Recherches d'Histoire religieuse, que 5 % seulement des congrégations féminines de vie active avaient à cette époque des archives inventoriées, classées et donc utilisables.

Le **Groupe de Recherches historiques et archivistiques** avait débuté modestement avec un noyau de huit sœurs, presque toutes de la région parisienne. Le lieu de nos réunions était comme aujourd'hui, la Maison Nicolas Barré. Très rapidement ce petit groupe prit de l'extension, atteignant aujourd'hui 80 à 90 personnes par rencontre.

Chaque nouvelle arrivante était alors invitée à répondre à un questionnaire : « *Vie religieuse et vie apostolique aux origines de votre Congrégation. Apports et lacunes des sources existantes au sujet de ces deux parties. Y eut-il antériorité ou concomitance d'un projet par rapport à l'autre ?* » Ce travail obligeait à nous plonger dans nos papiers. Nous partageions les résultats et il n'était pas rare de découvrir dans nos congrégations respectives des affinités, des points communs. De même en travaillant dans les Archives publiques, il arrivait à l'une ou l'autre de feuilleter des liasses appartenant à d'autres congrégations. Nous relevions les références et cotes pour nous aider mutuellement. Ces échanges nous rapprochaient ; les difficultés des unes et des autres nous enseignaient que nous n'étions pas seules à peiner. Personnellement j'ai toujours trouvé un climat de simplicité, de la sympathie et de la compréhension, aussi bien dans le Groupe que plus tard, dans l'Association. Nous nous sentions très solidaires.

Dans le même temps, notre Président nous préparait un outil de travail : le **Guide des Sources de l'Histoire des Congrégations féminines françaises de vie active**, par Charles Molette, Paris 1974, 480 pages. Préface de

Guy Duboscq, Directeur général des Archives de France (couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques, 1976).

Les absentes pouvaient bénéficier d'un fascicule (de 50 à 70 pages), présenté par Monsieur Molette, qui comportait les interventions faites lors de nos trois rencontres annuelles (jusqu'en 1974), rencontres programmées ensuite au printemps et à l'automne. Nous avons choisi d'en varier les lieux, tout en restant en région parisienne, ce qui permettait de visiter d'autres locaux (Auxiliatrices, sœurs de l'Assomption, Spiritains et Capucins...). Parallèlement, des réunions se faisaient par région : à Quimper et à la Hublais, près de Rennes, pour la Bretagne ; à Bordeaux, pour le Sud-Ouest.

En 1979, chez les Sœurs de Saint-Maur se tint une exposition sur le thème : « *Exigences spirituelles et Service de la Cité aux origines de votre Congrégation.* » Cette exposition, très visitée, connut un vif succès et devint itinérante. De Paris, elle fut acheminée vers Sées, Angers, Lyon pour aboutir à Toulouse en 1981. Pour en garder le souvenir, on lui consacra un fascicule spécial, le numéro 6 de novembre 1979. De même, le Groupe de recherches se déplaça tous azimuts : Paris, Neuilly, Tours, Bordeaux, Lyon-Fourvières, Strasbourg, Sées, Angers, Toulouse, Namur, Lille, Marseille, sans compter les rencontres de régions que je ne puis énumérer tant elles sont nombreuses. Le contenu portait sur des généralités de type professionnel (organisation d'un local d'archives, matériel utilisé, rayonnages, boîtes etc.), problèmes de classement, éliminations, recherches systématiques sur des événements présents et du passé. Ainsi, lors du Bicentenaire de la Révolution en 1989 : recherches du sort des archives durant la Révolution de 1789 ; sort des archives des périodes troublées ; que disent les papiers des années 1880 à 1905 ? avons-nous gardé des traces de mai 1968 ?

Il convient maintenant d'évoquer l'**Association des Archivistes de l'Église de France**. Elle a été fondée le 19 septembre 1973 (cf. Circulaire du Secrétariat de l'Épiscopat 73-80) en accord avec les autorités ecclésiastiques et religieuses. Elle est membre du Conseil international des Archives. Cette association est régie par la loi de 1901 et fonctionne avec son statut propre (voir plus haut).

Dès sa fondation, le Groupe de Recherches historiques et archivistiques de l'Église de France s'y est intégré sans difficulté. Toutefois, le Groupe a conservé son autonomie de fonctionnement propre et son rythme de rencontres de travail (printemps : 2 jours – automne : 2 jours).

Son but :

● « *Favoriser la sauvegarde et la bonne conservation de l'ensemble des documents qui, témoignant de la vitalité de l'Église catholique en France, constituent un élément spécifique du patrimoine intellectuel, culturel et spirituel du pays.* »

● « *Promouvoir tous les moyens susceptibles d'améliorer les relations entre les membres, leur activité scientifique et technique, ainsi que leurs conditions de travail, eu égard au caractère propre des fonds considérés.* »

Elle compte un millier de membres. Il était donc nécessaire d'envisager la formation des responsables des divers dépôts d'archives afin d'assurer le travail en profondeur qui s'impose. En novembre 1979, le Congrès national tenu à Paris, sous la présidence du cardinal Samoré, archiviste et bibliothécaire du Vatican, a fait le point du travail et jeté les bases d'un projet qui tenait à cœur à beaucoup, l'institution par l'Association de cours de formation archivistique spécialisée.

Et l'année suivante, Président en tête, l'équipe des formateurs était conviée à visiter les Archives Vaticanes, pour une semaine de travail intense, au cours de laquelle nous passions d'exposés théoriques à des travaux pratiques. Nous bénéficiâmes également d'une « randonnée » dans les archives anciennes et d'un large coup d'œil sur les nouveaux locaux (54 km de rayonnages) qui allaient être inaugurés quelques mois plus tard par le Saint-Père Jean-Paul II. Nous avions plein d'idées en tête et à transmettre.



Le **Bulletin de l'Association**, semestriel, débute en 1974, et comporte alors plus ou moins une centaine de pages. Avec ce que nous nommons « congrès », c'était le pivot de l'Association. On y trouvait une manne : l'éditorial du Président, les comptes rendus des congrès, des stages de formation, les exposés des découvertes des chercheurs, des renseignements pratiques et les mémentos des archivistes disparus. C'était à la fois un organe de liaison, de documentation et de formation pour les membres de l'Association.

En 1980, l'Association fit paraître le **Manuel des Archives de l'Église de France**, mis à jour par des suppléments en 1983 et 1986. Instrument de travail figurant en première place dans les stages de formation, lesquels avaient un grand succès. Programmés sur 12 ou 15 jours, ils se tenaient dans les Instituts

catholiques (en été) et ensuite dans les Maisons-Mères. Sans aborder les moyens d'aujourd'hui (qui n'existaient pas alors) on s'en trouvait bien. Travail théorique et pratique le matin, visites de locaux d'archives dans l'après-midi, visites aussi de monastères et d'églises où nous pouvions aussi nous recueillir dans la célébration de l'Eucharistie et participer aux offices monastiques.



Inutile de développer l'importance des congrès qui avaient lieu sous l'égide de l'Association, objet d'un gros labeur, auxquels participait en nombre notre groupe. Ils avaient lieu tantôt à Paris, tantôt en province. Rappelons-en les dates :

1973 à Paris, dans la mouvance de la reconnaissance officielle de l'Association.

1975 Paris : le caractère spécifique des Archives religieuses.

1977 Bordeaux : sources archivistiques et Histoire religieuse.

1979 Paris : archives religieuses, élément spécifique du patrimoine de l'Humanité.

1981 Toulouse : archives religieuses et vie de l'Église aujourd'hui.

1983 Identité et responsabilité de l'archiviste religieux dans le monde d'aujourd'hui.

1985 Lille/Tournai : particularismes et interdépendance des archives ecclésiastiques et religieuses ; archives, archivistes et nouveau code.

1987 Paris : les archives ecclésiastiques et religieuses à travers les périodes troublées.

1990 Paris : les archives missionnaires (à ma connaissance, le dernier congrès).

Aujourd'hui ? Souhaitons que la tradition s'en perpétue !

Sœur Madeleine Saint Jean



Problèmes d'archivistique ou problèmes d'une archiviste ?

Nuance dans l'énoncé, nuance dans le contenu. Mais comme c'est à partir d'une expérience d'archiviste, particulière et semblable à beaucoup d'autres, que les problèmes peuvent être exprimés et aboutir ou non à une solution, il sera d'abord parlé d'une expérience personnelle. Pour ma part, après 22 ans dans ce service, bien des questions restent non résolues, et pourtant les Archives, telles qu'elles sont, apparaissent vivantes et source pour la vie de la Congrégation.

1. UN PEU D'HISTOIRE

La Congrégation des Religieuses de l'Assomption a été fondée à Paris en 1839 par Marie-Eugénie Milleret. En 1857, après des déménagements successifs, les Sœurs s'installaient à Auteuil (actuelle rue de l'Assomption, 16^e). Nous savons qu'il y avait alors une salle d'archives : casiers de bois, casiers de carton et un grand meuble de 48 casiers avec une armoire au-dessous, qui est encore aux Archives.

A partir de 1894, soit 4 ans avant la mort de la fondatrice, nous connaissons le nom de la Sœur qui fut plus spécialement chargée de ces documents. Elle commença alors la rédaction du premier des quatre volumes de nos « Origines », paru en 1898.

Les Archives restèrent au Grand Couvent d'Auteuil jusqu'en Janvier 1907 (lois relatives aux Congrégations religieuses - expulsions). La Maison-Mère s'installa en Belgique, au Val Notre-Dame, Province de Liège, acheté en 1902. Les Archives y furent presque entièrement transportées – et plusieurs sœurs en furent successivement chargées.

En 1932, la Cause de Béatification de la fondatrice fut introduite à Rome et de nombreuses sœurs travaillèrent parallèlement et successivement sur les Écrits, classés en 40 volumes, (près de 12 000 lettres).

En 1953, par décision du Chapitre Général, la Maison-Mère fut rétablie en France. Petit à petit, les Archives y furent ramenées en plusieurs voyages : pas de local organisé, tout restait plus ou moins dans des caisses. De plus, beaucoup de documents étaient à Rome pour la Cause.

Entre 1963 et 1971, interruption de l'emploi d'archiviste.

A partir de 1971 (nouveau généralat), une sœur archiviste est nommée, Sœur Jeanne-Marie (70 ans) – après une longue « carrière » d'enseignante, directrice des études et 14 ans de « mission » au Brésil. Une équipe « volante » de sœurs de la maison ou de passage lui apporte son concours. Une salle d'archives est mise en état, des meubles métalliques achetés.

Plusieurs voyages en Belgique sont nécessaires pour ramener caisses et cartons remplis de dossiers et de souvenirs ; puis ce fut un travail patient et courageux de tri, de classement, avec le souci de la documentation et la recherche de moyens propres à la transmission écrite et orale : inventaires, brochures, articles, expositions, pèlerinages aux lieux d'origine, interventions lors des sessions de Congrégation, cassettes – tant que son souffle le lui permit –, participation au « Groupe de Recherches historiques et archivistiques des Congrégations féminines », auquel elle ne cessa de s'intéresser.

En 1975, année de la Béatification de Mère Marie-Eugénie, un projet se fait jour de réorganisation des Archives. Sœur Jeanne-Marie souhaitait de l'aide et un successeur. J'appris ainsi que l'on pensait à moi pour cette mission, laquelle devait être préparée par une année d'études au Vatican. Ce fut l'année 1975-76.

L'un des quatre sujets écrits qui nous étaient demandés tout au long de l'année portait sur la description d'un fonds d'Archives et les modifications envisagées en vue d'une meilleure organisation, selon les règles apprises.

J'avais évidemment choisi nos Archives, ce qui me valut un bref retour à Paris pour mieux étudier la situation.

Mon professeur jugea que j'avais bien décrit – avec les lacunes évidentes – et bien pensé l'avenir... Mais je savais déjà qu'en dépit de l'examen obtenu et des projets sincères, il faudrait aussi tenir compte d'une réalité objective, dans sa complexité, et de la brièveté de la vie !

II. REGARD SUR UNE RÉALITÉ, OU PLUSIEURS RÉALITÉS

Revenue en juillet 1976, je commençai un peu en 1977 le travail aux Archives dont je fus vraiment chargée en 1978. La première réalité fut un déménagement. Pas une trop grande distance à franchir, seulement jusqu'à la pièce voisine, ancienne chapelle devenue bibliothèque et qui devait être partagée entre bibliothèque et Archives.

Dossiers entassés dans des cartons, cartons mélangés, 300 tiroirs vidés et superposés, boîtes d'archives plus ou moins ordonnées, etc. Le positif de tout cela : une connaissance – bien que superficielle – des dossiers pris un par un – une nouvelle organisation qui se voulait plus rationnelle, – mais pour laquelle les limites appurent bien vite.

En dépit de l'agrandissement – très relatif – de la pièce, nous étions loin des kilomètres de rayonnages des Archives Vaticanes. D'où, problème n°1 : celui de la place. Actuellement, des documents se trouvent en cinq endroits.

La 2^e réalité fut (est) celle du contenu des Archives et du classement déjà existant établi, comme elle le pouvait, par la Sœur qui m'avait précédée, avec beaucoup d'amour et quelques connaissances.

Ce classement ne correspond à aucune grille proposée par des Archives officielles. Il est « sui generis ».

Exemple :

- MO = Milleret Origines / et MO A - B - C - etc. ou MO I - II - III - etc.

D'où une cotation avec divisions et subdivisions... et un nombre impressionnant de lettres et de chiffres.

- O' N = O' Neill (Mère Thérèse-Emmanuel, cofondatrice) - H = Histoire avec différents sigles
- G^l = Généralats - 0 = Registres
- F. M. = Fondations de Maisons, etc.

Le premier travail fut entrepris (révision de dossiers, sous-dossiers, feuilles détachées), laissé, repris, suivant les circonstances, et jamais achevé.

A cette tentative de classement, s'ajoutent de nouvelles séries à partir des documents transmis (inventaires, fichiers).

Cette question du classement est évidemment la plus importante et la plus complexe.

La troisième réalité se rapporte à la transmission des documents aux Archives, à leur récupération (de nombreux voyages en Belgique jusqu'en 1984), à leur intégration et à leur classement.

Un point particulier : les archives des Sœurs Gardiennes Adoratrices de l'Eucharistie qui ont fusionné avec les Religieuses de l'Assomption (1968)

- Plusieurs transferts : registres divers, écrits de la fondatrice, constitutions, directoire, coutumier, circulaires des supérieures générales, annales, documents sur les maisons, albums, etc.
- Recherches aux Archives de la SCRIS à Rome, et obtention de diverses photocopies.

Questions concernant les archives générales et provinciales, les maisons quittées, les dossiers des sœurs défuntes ou sécularisées.

Autour des documents manuscrits, recopiés, photocopies, imprimés, enregistrés (ordinateur), les problèmes de relecture et d'édition...



Actuellement, avant le chapitre général de l'An 2000, des travaux sont en cours pour un agrandissement par l'adjonction à la surface des Archives de deux pièces voisines, pour la sauvegarde plus grande des manuscrits d'origine ou documents importants, pour la consultation plus facile et le travail des sœurs, toujours dans un même but, inscrit dans la devise des Archivistes : « *Servata tradere viva* ».

Sœur Thérèse Maylis



Saint Vincent de Paul et le Jubilé

Saint Vincent de Paul a parlé trois fois du Jubilé aux premières Sœurs :

15 octobre 1641

17 avril 1653

14 décembre 1656

Aucune de ces dates n'est année jubilaire, d'après le calendrier établi dans l'Église de ce temps-là. Chez Monsieur Vincent, il y a un souci pédagogique :

« Cette assemblée n'est à autre fin que pour vous instruire du jubilé, afin que quand vous saurez ce que c'est, vous ayez plus de désir de le gagner. »

1^{ère} Conférence sur le Jubilé : 15 octobre 1641

Il rappelle le jubilé de l'ancienne loi.

« L'année jubilaire ne venait que de cent ans en cent ans et apportait grands privilèges à ceux qui étaient alors sur terre, mais ce n'était que pour les biens temporels... La Sainte Église, conduite par le Saint-Esprit, accorde régulièrement le jubilé de vingt-cinq à vingt-cinq ans, et c'est pour quoi nous l'aurons dans neuf ans. »

« Le Saint-Père, en vertu du pouvoir donné par Jésus-Christ à saint Pierre, accorde le Jubilé en donnant les moyens de rentrer en la grâce de Dieu, que nous avons perdue par le péché... »

Saint Vincent se fait catéchiste : le péché, la grâce. Il explique :

« Quand elles offensent Dieu, il y a aversion de Dieu et conversion vers

la créature, c'est-à-dire, elles tournent le dos à Dieu et le visage à la créature. Agir ainsi, n'est-ce pas, mes chères sœurs, Lui faire une grande injure ?... »

« ... Songeons bien à ce que nous avons fait quand nous avons offensé Dieu... Ô mes filles, que nous sommes misérables, quand nous en usons de la sorte... Ne perdons pas l'occasion de participer à cette année de joie, joie non de rentrer dans nos biens temporels, mais d'éviter les peines qu'infailliblement il faudrait souffrir si nous n'y avions satisfait... »

Les moyens de gagner le Jubilé

Ce sont ceux que la Bulle du Saint Père ordonne :

- « Se convertir à Dieu de tout son cœur par une bonne et entière confession,
- Examinez-vous bien particulièrement sur les commandements de Dieu et sur la pratique de votre règlement,
- Jeûner une ou trois fois pendant la semaine choisie pour le gagner.
- Visiter les églises. Il y en a quantité de nommées, mais il suffit d'en visiter une ou plusieurs. Il y faut prier aux intentions de l'Église, la paix et généralement pour la conversion des pécheurs. »

« Ayez aussi, mes filles, l'intention de devenir vraiment Filles de la Charité... Il faut que vous vous rendiez bien exactes à l'observance de vos règles... Voyez-vous, mes filles, examinez-vous ; vous trouvez-vous

meilleures que vous n'étiez quand vous êtes venues à la Charité ? »

Après un échange avec les sœurs sur leurs difficultés, il les encouragea à faire la volonté de Dieu en obéissant au règlement et leur demanda : « N'êtes-vous pas toutes, mes chères sœurs, dans cette volonté ? »

Les sœurs témoignèrent que c'était leur dessein. Pour terminer, Saint Vincent leur fit la proposition suivante : « ... Si vous le voulez, je vous y servirai ; oui, mes Sœurs, je vous donnerai un jour ou deux la semaine pour vous entendre de confession. »

La conférence écrite par Sainte Louise de Marillac note : « Sa charité a paru à sa grandeur ordinaire. Il ne reprit pas les manquements des sœurs, mais les encouragea seulement à mieux faire et écouta avec grande patience beaucoup de propositions qui paraissaient inutiles. »

Comme à l'ordinaire, Monsieur Vincent termina par une supplication à Dieu pour disposer les sœurs à gagner ce saint jubilé et qu'Il donne la force pour entrer dans la pratique du règlement.

2^e Conférence sur le Jubilé : 17 avril 1653

Saint Vincent commence par interroger les sœurs :

« – Vous, ma sœur, avez-vous vu le sujet de la conférence ?

– Oui, mon Père.

– Eh bien ! Ma fille, quelles raisons avons-nous de nous donner à Dieu pour bien gagner le jubilé ?

– Mon Père, il est nécessaire de nous donner à Dieu, parce que sans sa grâce, nous ne pouvons rien faire.

– C'est bien dit : nous ne pouvons rien faire sans sa grâce. Et dès maintenant nous devons nous donner à Dieu pour bien faire les prières qui nous seront ordonnées. Et vous, ma fille, quelle raison avons-nous de nous donner à Dieu ?

c'est que le jubilé, et je vous prie de le bien retenir pour l'enseigner à celles qui sont absentes et principalement aux pauvres. »

Saint Vincent est plus explicite sur le jubilé de l'Ancien Testament :

- On ne labourait pas, on ne travaillait pas.
- Les biens étaient rendus à ceux qui les avaient perdus.
- Les dettes étaient remises.

Saint-Père le Pape et de Monseigneur l'Archevêque. »

Après cette lecture, Monsieur Vincent reprit : *« Jésus, Dieu vous bénisse ! Je suis bien consolé, mes chères sœurs, je crois qu'il sera bon de vous entretenir de tout ce que nous venons de dire en vous en retournant. »*

« Voilà donc, mes sœurs, quatre choses : il faut être pénitent, confessé, communié, visiter quatre églises et dire cinq Pater et cinq Ave en chacune. Il faut donc le faire avec grande dévotion après s'être bien donné à Dieu... Demander les trois belles vertus : charité, humilité, simplicité. »

3^e conférence sur le Jubilé : 14 décembre 1656

Monsieur Vincent commence ainsi :

« Mes chères sœurs, le sujet de cette conférence est du jubilé. Le premier point est des raisons que nous avons de nous donner à Notre-Seigneur pour nous disposer à bien gagner le jubilé, le deuxième point, de ce qu'il faut faire se disposer à bien le gagner, le troisième point, des obstacles qui nous peuvent empêcher de gagner le jubilé. »

La conférence est développée. Il s'arrête longuement sur le péché et sur les raisons que nous avons de gagner le jubilé : nous rentrons dans la grâce de Dieu par le moyen de l'absolution, il reste à faire pénitence.

Quels sont les moyens à prendre ?

« ● Ratisser ou frotter l'endroit qui est sale,

● Se donner à Dieu, à ce qu'Il nous donne les dispositions nécessaires à cela,

● Que chacun s'acquitte bien de son devoir dans sa condition,



Saint Vincent de Paul, les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité évangélisant le monde. Toile de P. Lebrun, peintre cambrésien, ornant la chapelle de l'ancien Grand Séminaire de Cambrai. Photo R. Faille.

– Mon Père, je crois qu'il est nécessaire de nous donner à Dieu, parce que sans lui nous ne saurions rien faire.

– Dieu vous bénisse, ma fille ! Et vous, ma sœur Antoinette, savez-vous ce que c'est que le jubilé ?

– Mon Père, je crois que c'est Dieu qui nous ouvre ses trésors pour nous donner beaucoup de grâces.

– Oh bien ! Mes chères sœurs, je m'en vais vous enseigner ce que

Ce jubilé temporel est une figure du jubilé spirituel.

« Après la confession, il nous reste l'obligation de faire pénitence dans ce monde... Il faut satisfaire pour nos péchés et parce qu'il faut que vous sachiez cela, je vais vous interroger. » L'interrogatoire est long. Tout y passe. Mais que fait-il faire ?

« Je vais vous faire lire la Bulle et vous apprendrez l'intention de notre

● *Que toutes les communautés vivent dans la perfection que Dieu demande d'elles.* »

Que faut-il de plus ?

« *Le Saint-Père ordonne que l'on jeûne un jour seulement et que ce soit un vendredi, que l'on se confesse et fasse l'aumône.* »

Saint Vincent insiste : la confession pour le jubilé doit être faite en esprit grandement contrit et humilié, confession qui emporte avec soi la résolution de se détacher de tout péché mortel et véniel. On demandera, dit-il : « *Le murmure est-ce un grand mal pour nous empêcher de gagner le jubilé ? – Oui, mes chères sœurs, pour ce que Dieu défend sur toutes choses le murmure.* »

Saint Vincent souligne encore : l'attache à vouloir aller en un lieu plutôt qu'en un autre, vouloir demeurer avec cette sœur et non avec cette autre, avoir quelque animosité avec son prochain, redire à la conduite des supérieurs.

« *Alors, pour gagner le jubilé, élevez vos cœurs, disons à Dieu que jamais nous ne murmurerons. O Seigneur, c'est de tout notre cœur que nous nous donnons à vous pour ne jamais murmurer et pour ne trouver à redire à ce que les autres font. Voilà mes sœurs ce qu'il faut que nous fassions, ne trouver rien de mal, si ce n'est de nous et ne jamais trouver personne plus méchant que nous.*

C'est là, mes chères sœurs, ce qu'il faut faire pour gagner le jubilé : n'avoir aucune attache au péché, n'aimer que Dieu. O Sainte Vierge, qui êtes la Mère de cette Compagnie, obtenez cette grâce de votre Fils et la paix dans son Église. »

H. Claire HERRMANN, fdlc

14 mars 2 000

SOURCES : Documents autographes (Archives des Filles de la Charité, rue du Bac).

JUBILÉS ET ART

Depuis leur création en 1300, les jubilé de l'Église catholique se concrétisent par un pèlerinage à Rome. Un des buts qui s'imposera rapidement était de magnifier la « Ville éternelle », siège de la Papauté. Pour la gloire de Dieu et de l'Église, Rome devait être la plus belle ville du monde. C'était loin d'être le cas lors du premier jubilé : une cité médiévale s'était construite sur les ruines antiques, sans aucun souci d'urbanisme. Des monuments remarquables s'imposaient néanmoins : les quatre basiliques majeures et un grand nombre d'églises et de couvents auprès de quelques vestiges de l'antiquité, entre autres le Colisée et la colonne Trajane.

Pour valoriser la ville et la rendre plus accessible, il fallait un plan d'urbanisme qui mettra plusieurs siècles pour aboutir. C'est dans le contexte de la Renaissance que des architectes et des artistes purent exercer leurs talents et amorcer une transformation nécessaire. Quelques jalons d'une longue et riche histoire ne peuvent ici qu'être signalés.

En 1450, le peintre flamand Rogier Van der Weyden se rendit à Rome pour le jubilé. Il en profita pour rencontrer les artistes italiens du temps à Ferrare, à Florence et à Milan, établissant, avec d'autres, des contacts entre deux nouvelles manières de peindre qui, en fusionnant, allaient être à l'origine de la grande peinture européenne.

L'art de la Renaissance qui venait de naître au début du Quattrocento s'était surtout développé à Florence. En prévision du jubilé de 1500,

Sixte-Quint fit appel à Botticelli, Ghirlandaio, Signorelli et d'autres peintres pour orner la chapelle Sixtine de fresques représentant les Papes et des scènes de la vie de Moïse et de celle du Christ : choix significatif reflétant une politique de renforcement de la suprématie pontificale. Le sculpteur Antonio Pollaiuolo renouvela l'art funéraire, et en 1499, lors de son premier séjour à Rome, Michel-Ange réalisa sa célèbre *Pietà* qui attire les pèlerins dès leur entrée dans la basilique Saint-Pierre.

En 1500, Saint-Pierre était toujours la vieille basilique constantinienne, cachée par divers édifices élevés sans cohérence d'ensemble. La ville offrait toujours un centre sordide et peuplé dominé par le château Saint-Ange ; des voies nouvelles commençaient toutefois à assainir le site. Tout près, on découvrait un vaste champ de ruines avec des jardins, des terrains vagues malsains et peu sûrs.

Avec Jules II (1503-1513), commencèrent les grands travaux d'urbanisme sous la direction de Bramante, chargé de la reconstruction de Saint-Pierre, qui, après l'intervention décisive de Michel-Ange, ne sera achevée qu'au début du siècle suivant. Le rôle de Raphaël fut également remarquable : décoration de salles du palais du Vatican et début de la restauration des monuments antiques. Le sac de Rome par les lansquenets de Charles-Quint en 1527, considéré comme une punition divine, marqua un temps d'arrêt. Mais l'essor reprit, avec une note plus grave marquée par le *Jugement dernier* de la Chapelle Sixtine.

C'est alors la période troublée de la Réforme. Le jubilé de 1550 fut un peu oublié dans le contexte du Concile de Trente (1545-1563) dont les décisions devaient apporter une nouvelle orientation dans le domaine de l'art religieux. Effectivement, avec l'église du *Gesù*, un nouveau type d'église se mettait au point : espace à la dimension de l'homme qui pouvait mieux voir, entendre et participer.

Sixte-Quint voulut toutefois donner à Rome son visage définitif pour le jubilé de 1600. Des axes rectilignes conduisent à des places mettant en valeur un édifice, mais conçues

selon un schéma valorisant grâce à des obélisques. La construction d'aqueducs pour distribuer l'eau en abondance allait permettre l'édification de fontaines monumentales, éléments vivants du nouvel urbanisme.

Le maniérisme marqua l'entrée dans le XVII^e siècle avec sa volonté d'imiter la grande « manière », celle de Michel-Ange. Tout en gardant le respect des consignes du Concile de Trente, l'Église romaine allait donner une dimension spirituelle à un nouvel art plein de vie et de magnificence : le Baroque. Ses prémices s'imposèrent avec le bal-

daquin de Saint-Pierre (1624-1633), première réalisation spectaculaire du grand artiste que fut Le Bernin. Toute une série d'édifices et d'œuvres monumentales allaient, pendant un demi-siècle, donner à Rome son visage définitif avec :

- Saint-Charles aux Quatre-Fontaines (1634-1641), par Borromini,
 - Saint-Luc et Sainte-Martine (1635-1650), par Pierre de Cortone,
 - Saint-Yves de la Sapience (1642), par Borromini,
 - *l'Extase de Sainte-Thérèse* (1652), par Le Bernin,
 - la fontaine des Quatre-Fleuves (1648-1651), par le Bernin,
 - Sainte-Agnès de la place Navonne (1635-1655), par Borromini,
- et surtout, avec la colonnade de la place Saint-Pierre réalisée de 1657 à 1666 également par Le Bernin.

Pour le jubilé de 1700, Rome a pratiquement son aspect actuel. Seules quelques adjonctions complémentaires sont à noter au début du XVIII^e siècle :

- la place d'Espagne (1726),
- la fontaine de Trevi (1732),
- la façade de Saint-Jean de Latran (1733).

Il est alors significatif de noter que, dès l'année suivante, en 1734, s'ouvrait au public le premier musée romain. Les papes, souverains de la ville, vont donner la priorité à la conservation des monuments historiques. L'état italien et la municipalité romaine continuent de nos jours cette orientation qui s'est concrétisée par l'ouverture de 5 000 chantiers pour le jubilé de l'an 2000.

Félicien MACHELART



Le Congrès Eucharistique du Jubilé

L'abondance et la variété des cérémonies jubilaires à Rome, en cette année 2000, atténuent la portée d'un événement qui retient habituellement l'attention: la tenue d'un Congrès Eucharistique International.

Du 18 au 25 juin s'est réunie dans la Ville Éternelle la XLVII^e de ces assemblées autour du thème : *Jésus-Christ unique sauveur du monde, pain pour la nouvelle vie*. Célébrations et séances de travail se déroulèrent alternativement dans les basiliques majeures, dans l'Aula Paul VI et sur la place Saint-Pierre. Jean-Paul II en a présidé plusieurs.

L'œuvre des Congrès Eucharistiques Internationaux naît en France au lendemain de la défaite de 1870. Léon XIII en approuve le principe et le comité organisateur, le 27 avril 1879, et c'est au milieu de difficultés de toutes sortes que le premier congrès se tient à Lille, dans les nouveaux locaux de l'Université Catholique, les 27, 28 et 29 juin 1881.

Due à l'initiative et à la persévérance d'une Tourangelle, Émilie Tamisier (1834-1910), encouragée par Mgr Mermillod, cette première et grandiose manifestation eucharistique est organisée en un temps record par Philibert Vrau (1829-1905), l'industriel lillois, cheville ouvrière des œuvres catholiques de la capitale des Flandres, et par son bras droit, Gustave Champeaux (1834-1908), l'homme de confiance qui permet à son chef d'agir avec autant d'efficacité que de discrétion. Trois cent soixante-six congressistes venant de six nations différentes sont présents à Lille en ces « trois glorieuses journées ».

L'influence française dans les origines de ces congrès est prépondérante: saint Pierre-Julien Eymard et les Prêtres du Saint-Sacrement, le bienheureux Antoine Chevrier, les religieuses du Sacré-Cœur dont Émilie Tamisier fut l'élève à Marmoutier, les Comités Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, l'Université catholique de Lille dont les premiers maîtres animèrent de nombreuses séances de travail...

Les archives des premiers congrès eucharistiques internationaux, collationnées par Gustave Champeaux et reliées en des volumes factices, sont conservées aux archives diocésaines de Lille.

Jean-Pierre RIBAUT



BIBLIOGRAPHIE :

Traces documentaires et archivistiques du premier congrès eucharistique international, Lille, 1881 et Notes complémentaires: les archives du premier congrès eucharistique, in *Les archives religieuses et la vie de l'Église aujourd'hui*, Actes du 5^e congrès national de l'A.A.E.F., Toulouse, 6-9 juillet 1981.

GAFR

Groupe des Archivistes Francophones de Rome

Lorsque je fus appelée à Rome en 1992 pour assumer la charge nouvellement créée d'archiviste de ma Congrégation, mon inexpérience me poussa à chercher des personnes susceptibles de partager la leur. La rencontre d'un membre du Groupe des Archivistes anglophones existant depuis une dizaine d'années m'incita à partir à la recherche d'Archivistes francophones. Les encouragements de la Secrétaire de l'Union Internationale des Supérieures Générales me permirent d'aller de l'avant. Cette initiative fut accueillie très favorablement et, en décembre 1993, douze archivistes d'Instituts féminins formèrent le noyau de ce qui allait devenir le Groupe des Archivistes francophones de Rome (GAFR). Ces religieuses dont certaines étaient en fonction depuis fort longtemps (17, 13, 10 ans) et qui travaillaient dans une relative solitude adhérèrent immédiatement à l'idée de rencontres régulières. Puis assez rapidement le GAFR se trouva amplifié par la venue des Archivistes d'Instituts masculins, Pères et Frères.

Échanges, partages, formation, information sont les buts poursuivis dans nos rencontres qui se vivent au rythme de cinq ou six par année. Les premiers travaux furent consacrés à la recherche du Statut de l'Archiviste dans les Constitutions, Règlements, Directoires ou Codes de nos différents Instituts. Quelle est sa place, son rôle, ses responsabilités

concrètes ? Quelle formation initiale lui est demandée ? Faut-il ou non, fixer la durée de son mandat ? Autant de points peu développés jusqu'à présent. A partir de ces remarques un schéma très général fut élaboré, susceptible d'être proposé à nos Supérieures Générales moyennant adaptation à chaque Institut. Je crois que des pas significatifs furent faits en ce sens dans quelques cas.

Un autre aspect de nos travaux consiste à visiter d'abord nos Fonds respectifs, mais aussi d'autres Fonds très importants qui ne manquent pas à Rome. C'est ainsi que nous avons pu découvrir, nouvellement installé dans un vaste et très moderne local – prévu même pour le siècle à venir –, l'important Fonds d'Archives des Pères Jésuites. Nous avons également visité les Archives des Pères Comboniens et des Rogationistes, celles de la Congrégation Pontificale pour les Instituts de la Vie Consacrée, celles de la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples ainsi que l'Atelier de Restauration des documents qui lui est attaché, lequel est confié à la compétence des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie. L'État Italien nous ouvrit les portes d'un de ses 90 Centres, riche d'une partie des Archives des Royaumes, Républiques, Seigneuries et autres, qui constituaient la Péninsule avant son unification en 1870. Chaque visite est un véritable enseignement et fait l'objet de

découvertes dont nous pouvons profiter pour améliorer nos façons de faire. Nous avons été touchés de l'accueil qui partout nous fut réservé.

Les Instituts internationaux, missionnaires, qui participent à ce Groupe sont presque tous de fondation française, ce qui explique pour une part le choix de la langue. Quant aux Archivistes ils appartiennent à huit ou dix nationalités, selon les années, car plusieurs d'entre eux sont d'abord membres du Conseil Général ou Secrétaires, ce qui amène des changements au gré des Chapitres Généraux. Cette internationalité apporte une grande ouverture.

Plusieurs de ces activités sont communes aux deux groupes linguistiques francophone et anglophone. C'est ainsi qu'une conférence bilingue où furent aussi invitées les secrétaires générales, fut donnée par Mgr Francesco MARCHISANO, auteur de la Lettre de la Commission Pontificale pour les Biens Culturels de l'Église, sur la « *Fonction Pastorale des Archives Ecclésiastiques* » parue en février 1997.

Une information bilingue sur l'existence et le fonctionnement des deux groupes a été donnée aux Assemblées des Supérieur(e)s Généraux et Générales en 1998. Dès ce moment, les Archivistes d'Instituts masculins nous rejoignent plus nombreux et nous font profiter de leur large expé-

rience et de leurs connaissances techniques, surtout en matière informatique. Chaque archiviste est invité à faire bénéficier le groupe de ses recherches. C'est ainsi que le Frère Jean-Pierre COTNOIR, fms, nous exposa à l'aide d'un topo très élaboré, sa manière de travailler avec le Secrétaire Général concernant les différentes étapes de dépôt des documents au Service des Archives et l'importance de la sensibilisation des Secrétaires à la réalité des Archives.

Nous avons beaucoup apprécié les interventions du Frère Jean Pierre RIBAUT, sc, Secrétaire de l'Association des Archivistes de l'Église de France (AAEF), qui lors de ses passages à Rome ne manque pas de participer à nos rencontres et de faire le lien entre le GAFR et l'AAEF où nous essayons d'être représentés au moins une fois par an.

La question de l'informatisation des Archives est à l'ordre du jour. Que faut-il informatiser ? Selon quelle méthode, quelle priorité ? quel logiciel employer ? Les Archivistes d'Instituts masculins sont souvent plus avancés que les religieuses en ce domaine et transmettent leur savoir avec beaucoup de complaisance par des séances supplémentaires de formation collective et éventuellement de judicieux conseils personnalisés.

Un bureau de quatre membres, dont la vice-présidente du groupe anglophone, se retrouve en début d'année pour prévoir et proposer programme, agenda, lieux de rencontres et de visites.

Nous constatons que le souci de sauvegarder la mémoire de nos Instituts et de certains de ses membres n'est pas assez compris par tous dans nos communautés. Un effort d'information serait à poursuivre ainsi que le recommande Mgr Marchisano dans sa *Lettre* de février 1997. Selon l'expression d'une archiviste, la chambre d'une Sœur ou d'un Frère décédé(e) dans laquelle il (elle) a passé parfois de longues années de

prières, de souffrances, en tête à tête avec son Dieu, est devenue un « Sanctuaire » dans lequel le responsable de la Maison a seul la délicate mission d'aller recueillir les traces à conserver de cette vie donnée. Là, bien souvent des trésors, même modestes, peuvent être découverts, dignes d'être archivés parce qu'ils relatent une partie de l'Histoire de la Mission confiée à l'Institut et réalisée, à son niveau, par cette personne.

Ce court exposé est la réponse à une demande exprimée par l'AAEF désireuse de connaître davantage ce Groupe romain qui, de petit germe est devenu arbuste, fort de 26 Congrégations. Ensemble nous réalisons davantage combien la charge d'un Archiviste est pour le service non seulement de son Institut, mais aussi de l'Histoire et de la Pastorale de l'Église entière.

Comme conclusion, au retour d'une retraite-session nous présentant le Document Conciliaire traitant la

Constitution Liturgique, j'aimerais transmettre cette parole reçue :

« En préparant le Concile, le Père Congar citait ce mot magnifique de saint Bernard :

“L'Église, elle doit être “ante et retro oculata” : avoir des yeux qui regardent devant sans perdre de vue ce qu'elle a reçu. L'Église ne peut pas servir le monde sans avoir ce double regard.” Ce furent heureusement les deux axes majeurs de Vatican II : ressourcement et ouverture ». C'est ici que je situe notre service d'Archiviste. Nos Instituts, comme des arbres, ne peuvent lancer leurs nouvelles branches que si leurs racines sont profondément ancrées dans le sol. Pour évoluer, nous devons rester fidèles à l'intuition qui nous a fait naître.

Sœur Michelle JEANNEROT,
n.d.a

Contact à Rome :

GAFR, Via Giuseppe Ghislieri 15,
00152 ROMA

Le Groupe des Archivistes Francophones de Rome (GAFR)

Fondé en décembre 1993

Le GAFR réunit des archivistes de Congrégations féminines et masculines résidant à Rome.

C'est un groupe indépendant.

- Son fonctionnement se veut souple et léger.
- Il est fait de la participation et la collaboration fraternelles de ses membres avec l'apport de quelques personnes-ressources à l'occasion.
- Le GAFR se réunit en moyenne toutes les six semaines durant l'année scolaire.
- Le lieu des rencontres est précisé à chaque fois.

Buts du groupe :

- favoriser l'entraide des archivistes
- s'initier aux techniques archivistiques
- partager les expériences de chacun
- aider à solutionner les difficultés de classement et d'entretien
- s'informer et se former mutuellement
- venir en aide aux archivistes nouvellement nommé(e)s.

Bien qu'indépendant le GAFR s'intéresse aux activités des Associations Nationales d'Archivistes des pays dont les membres sont originaires, favorisant ainsi une plus grande ouverture.



BIBLIOGRAPHIE



Sœur Madeleine Saint-Jean, archiviste des Dominicaines de la Présentation de Tours, vice-présidente de l'Association des Archivistes de l'Église de France, responsable du Groupe de Recherches historiques et archivistes, a publié plusieurs ouvrages sur l'histoire de sa congrégation qu'elle nous présente ici.

En 1988 a paru un livre sur notre fondatrice : *Marie Poussepin ou l'exercice de la Charité*. C.L.D., Chambray les Tours, 253 pages. L'auteur, Bernard PRETSEILLE, était l'aumônier de la Maison-mère et le rédacteur de la *Position de la Cause de Béatification*, Rome, 1985, 883 pages.

Dans la foulée, il m'a été demandé de continuer la relation de l'histoire des généralats de la congrégation de Marie Poussepin, fondée en 1696 à Sainville en Beauce sous le nom de Communauté de la Charité, aujourd'hui « Sœurs de la Charité, Dominicaines de la Présentation de Tours ».

J'avais déjà, en 1973 et 1975, rédigé deux livres sur notre histoire à l'occasion de la célébration du centenaire de notre départ en mission lointaine : Colombie et Mésopotamie (Irak). Il s'agissait de : *Audace sans frontières*, Mame 1973, 138 pages, et de : *Si le grain ne meurt*, Mame 1975, 188 pages. Le premier est la relation des faits qui se succèdent à la fin du XIX^e siècle durant le généralat de la R.M. du Calvaire. Née dans le Nord de la France, elle mourut à Tours en 1887. Son séjour sur la terre fut une route de charité qui débute dans l'enseignement, se poursuit dans la vie hospitalière où elle se dépense au milieu des malades puis des blessés de 1870. On lui doit l'essor missionnaire de la congrégation en Amérique du Sud puis dans la Turquie d'Asie.

Le second présente une supérieure générale de grande valeur qui fonde en 15 ans, 75 établissements surtout en faveur de l'enfance. Elle va malheureusement être injustement désavouée par l'évêque du temps (1858) et connaître l'exil.

Après une pause de plusieurs années où j'ai été prise par les recherches de la Positio, je reprends l'histoire avec *Semelles d'espoir, un siècle de l'histoire des Dominicaines de la Présentation, 1744-1849*. Ed. Notre-Dame de la Trinité, Blois, 1993, 335 pages.

Ce livre a demandé beaucoup de recherches et d'investigations, il touche sept généralats successifs dans une

France qui connaît la Révolution de 1789 et ses suites, la spoliation de la Maison-mère de Sainville et la dispersion des sœurs, le nouveau départ difficile de la congrégation à Janville (1803) mais aussi l'extension de la congrégation à travers villes et villages.

Debout dans la tempête, sorti des mêmes presses, Blois, 1999, 320 pages. C'est l'entrée dans la modernité en une période troublée avec une supérieure générale qui doit faire face à l'impact de la législation laïque, refuse la sécularisation et donne un nouvel élan missionnaire. C'est aussi le retour dans l'Ordre de Saint Dominique qui sera confirmé en 1959. Ce généralat connaît la guerre de 1914-1918 et ses répercussions dans le Moyen Orient, en particulier à Mossoul, Bagdad et Bassorha.

Sont en préparation deux autres généralats, avec la R.M. Léon Joseph, 1921-1943, et la R.M. Thérèse Augusta, 1939-1966

UN HORS SÉRIE EXCEPTIONNEL

ÉTUDES

Histoire d'une revue « Une aventure jésuite »

Des origines au concile Vatican II (1856 à 1965)

**A travers l'histoire d'une revue intellectuelle
sur plus d'un siècle, ce sont les étapes
de la vie de l'Église, de la culture
et des idées que l'on parcourt.**

**Les mutations d'Études
accompagnent celles
de la société
française.**

Parution
avril 2000
Le numéro : 70 F
112 pages

Abonnement
(11 n^{os} par an) : 540 F
Rédacteur en chef
Henri MADELIN

Renseignements, vente au numéro : envoyez vos nom, adresse et règlement à
ÉTUDES - 14, rue d'Assas 75006 PARIS - Tél. : 01 44 39 48 48 - Minitel 36 15
SJ*Etudes (2,23 F/min.) - <http://pro.wanadoo.fr/assas.editions/> - Abonnement :
ÉTUDES - Autorisation 13 - 75803 PARIS cedex 08 - Tél. 01 44 21 60 99

INDEX DES PRINCIPAUX THEMES

du Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Église de France

NUMÉROS 41 à 50

- Archives ecclésiastiques et techniques nouvelles,
par Hugues LEROY, o.s.b. n°48, p. 4-6
- Archives paroissiales,
par Sœur Emmanuel DESJARDIN n°50, p. 14-15
- Bâtiments d'archives définitives,
par Régine CLEYET-MICHAUD n°49, p. 23-26
- Bénédictines du Saint-Sacrement
(journée d'études chez les) n°49, p. 27
- « Beni culturali » n°42, p. 7-19
- Bibliographie archivistique de base,
par Valérie MOLOTAUX n°47, p. 28-29
- Bibliothèques chrétiennes de France
(Association des) n°50, p. 22-23
- Centre National des Archives de l'Église de France à
Issy-les-Moulineaux :
 - Inauguration 12 janvier 1998 n°49, p. 3-6
 - Présentation par Pierre SOURISSEAU n°49, p. 7-9
 - CHEVIOT (Georges), Fonds n°42, p. 20-24
- Communication des Archives publiques,
par Christèle RIT n°50, p. 5-6
- Congrégation Notre-Dame (aux origines de la),
par Paule SAGOT n°49, p. 13-18
- Conservation et gestion des Archives de l'Église
catholique en France (problèmes posés par),
par Charles MOLETTE n°43-44, p. 3-7
- Conservation des Archives (fiches techniques),
par Sœur Geneviève COURIAUD
(Présentation de Marie) n°49, p. 21-22
- Culte liturgique de Saint-Germain de Paris,
par Charles MOLETTE Supplément du n°41, p. 1-5
- Éditorial du Président (Félicien MACHELART)
 - Continuité et renouveau n°47, p. 1
 - Soyons de vrais guides n°48, p. 1
 - Sans nous lasser n°49, p. 1-2
 - Mieux informés n°50, p. 1
- Edme (saint) de Pontigny,
par René BEAUBIAT n°43-44, p. 23-24
- Fénelon (cheminement d'archives :
les papiers de Fénelon),
par Irénée NOYE, p.s.s. n°47, p. 10-11
- Fonction pastorale des archives ecclésiastiques,
par Michel ALBARIC, o.p. n°48, p. 2-3
- Fourier (saint Pierre), cf. Congrégation Notre-Dame.

- Gavalda (l'abbé et son temps),
par Charles MOLETTE n°45-46 p. 45-54.
- Groupe de Recherches historiques et archivistiques
des Congrégations féminines
 - C.R. des 24-25 mars 1997 n°47, p. 31
 - C.R. des 21-22 octobre 1997 n°48, p. 20
 - C.R. des 24-25 mars 1998 n°49, p. 19-20
 - C.R. des 21-22 octobre 1998 n°50, p. 24
- Guerry (Émile Mgr)
(Que sont devenus les papiers de Mgr Guerry ?),
par Félicien MACHELART n°49, p. 10-12
- Histoire religieuse contemporaine,
par Jacques PRÉVOTAT n°48, p. 4
- Information-communication (le service de la
conférence des Évêques de France) n°50 p. 2-4
- Informatique et technologie nouvelles,
par Geneviève COURIAUD n°50, p. 16-17
- Institut Marc Sanguier,
par Odile GAULTIER-VOITURIEZ n°42, p. 47-52
- Jean XXIII (cause de béatification) n°42, p. 6
- Jean-Paul II (venue du Saint Père à Tours),
par Madeleine Saint-Jean LEBLANC n°47, p. 20-27
- Jubé (Jacques), curé de la paroisse
Sainte-Geneviève d'Asnières (documents) n°42, p. 25-46
- Jubilé de Sœur Marie-Pascale,
bénédictine Saint-Sacrement de Rouen,
par Charles MOLETTE n°45-46, p. 1-5
- Légion d'Honneur (Mgr Charles MOLETTE),
plaquette non paginée, 11 p., 17 septembre 1994
- Maritain (présence de Jacques Maritain
à la conscience humaine de notre siècle),
par Charles MOLETTE n°45-46, p. 29-44
- Mauristes (scribes, registres et chapitres
des monastères mauristes),
par Hugues LEROY n°47, p. 12-19
- Memento
 - BODARD (Pierre),
archives diocésaines de Nice n° 43-44, p. 2
 - BONDUELLE (Marie-Gérard),
Sœur de la Sagesse n°41, p. 5
 - COSTE (Jean), Mariste n°42, p. 1-3
 - DARDE (Berthe), Sœur de la Charité
Notre-Dame d'Evron n°41, p. 5
 - DUCLOS (Paul) S.J. n°41, p. 3-4
 - HUDRY (Marius),
archives diocésaines de Tarentaise n°42, p. 3-4
 - LAMEY (René-Xavier),
missionnaire d'Afrique n°41, p. 2-3
 - LAPOINTE-ROY (Mme Huguette) n°45-46, p. 30
 - MASSIA de (Jeanne-d'Arc),
Sœur de l'Enfant-Jésus (Nicolas Barré) n°42, p. 4-5
 - OYHENART (Jean), Bétharam n°41, p. 4
 - PIHAN (Jean), Fils de la Charité n°45-46, p. 1
 - RENARD (Sœur Michel)
(Hôtel-Dieu de Paris) n°45-46, p. 1
 - SOURY-LAVERGNE (Françoise)
Cie de Marie Notre-Dame n°43-44, p. 1-2
- Mémoire Spiritaine,
par Paul COULON n°48, p. 28
- Mini-session d'archivistes à la Grande Bretèche,
juin 1997 n°48, p. 21
- Missions Étrangères de Paris (archives des),
par Gérard MOUSSAY n°50, p. 25-32
- Moulins (archives historiques du diocèse de),
par Daniel MOULINET n°43-44, p. 8-17
- Nazisme (discernement dans l'Église de France
à l'heure du),
par Charles MOLETTE supplément au Bulletin n°43-44
- Oran (archives historiques du diocèse d'),
par Louis ABADIE n°43-44, p. 18-22
- Perpétue (sainte) et ses compagnons martyrs
dans l'histoire,
par Charles MOLETTE n°45-46, p. 20-28
- Photographies (les photographies aux archives),
par Yves LEBUC,
 - 1^{ère} partie n°47, p. 2-9
 - 2^e partie n°48, p. 7-16
- Politique éditoriale (pour une),
par Jean-Pierre RIBAUT n°50, p. 17-19
- Pratique archivistique du Saint-Siège (rappel de la),
par Hugues LEROY, o.s.b. n°50, p. 7-9

- Propagation de la Foi (archives de la),
par Odile LOLOM
et Jean-Claude BAUMONT n°48, p. 24-27
- Sœurs (le rôle des Sœurs de France
durant la Seconde guerre mondiale),
par Charles MOLETTE n°45-46, p. 55-79
- Rapport d'activité
- A.G. du 23 octobre 1997 n°48, p. 17-18
- A.G. du 22 octobre 1998 n°50, p. 10-12
- Transferts napoléoniens
(les archives religieuses conservées à Paris
par suite des transferts napoléoniens) n°45-46, p. 81-90
- Rapport financier :
- A.G. du 22 octobre 1998 n°50, p. 12-13
- Usuels (les usuels dans une salle
de consultation d'archives),
par Pierre BIZEAU n°50, p. 20-21
- Réunion régionale :
- Archivistes et économistes diocésains
de la région apostolique Midi n°48, p. 19
- Vatican II (un centre de Recherche Vatican II
à l'Institut Catholique de Paris),
par Anne-Marie ABEL n°48, p. 22-23
- Révolution française (liste de documents envoyés
par 32 diocèses sur les martyrs de la foi pendant
la Révolution) n°45-46, p. 6-17



INFORMATIONS

NOTE TRÈS IMPORTANTE RELATIVE A L'INFORMATIQUE : POUR UN LOGICIEL SPÉCIFIQUE

Depuis des mois, nous essayons de répondre à l'attente d'un grand nombre d'archivistes des diocèses et des congrégations religieuses ou monastiques.

Pour bien des raisons, en particulier d'ordre financier, nous nous sommes orientés vers le **logiciel ISIS** que plusieurs possèdent déjà mais qui pose des problèmes d'utilisation à cause de sa complexité.

Monsieur Davide Storti, assistant du secteur de la Communication, Information et Informatique à l'UNESCO, nous a offert son aide pour adapter ce logiciel à nos besoins.

Pour obtenir ce logiciel, il suffit de le demander, en précisant que vous êtes membre de l'Association des Archivistes de l'Église de France, à :

Monsieur STORTI Davide
UNESCO - 1, rue Miollis - 75007 PARIS.

Vous m'écrivez ensuite à l'adresse ci-dessous. Je vous enverrai ou vous remettrai - à celles et ceux qui seront présents à l'Assemblée générale, en octobre, à Paris - une disquette complémentaire, une notice simplifiée de l'UNESCO et une méthode pour l'installation et l'utilisation, pas à pas, du logiciel. Le dossier sera disponible en septembre.

Pour recevoir le nécessaire, veuillez faire votre commande à Sœur Geneviève Couriaud, en y joignant un chèque, à l'ordre de La Présentation de Marie, d'un montant de **200 F** pour couvrir les frais.

Sœur Geneviève COURIAUD
Présentation de Marie
B.P. 2 - 07700 BOURG-SAINT-ANDÉOL

UN PROJET DE FORMATION SPÉCIFIQUE POUR LES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Notre Association, dans le cadre d'un groupe de travail où étaient invités des spécialistes, propose une formation permanente permettant une mise à niveau. Elle est destinée aux archivistes prêtres, religieux et religieuses désireux de parfaire leur formation, mais aussi, et surtout peut-être, aux laïcs à qui sont confiés les archives de structures ecclésiales qu'ils connaissent imparfaitement.

Cette formation, conçue sous la forme de sessions de 3 jours, pourrait être assurée en différents lieux, avec le support des facultés catholiques : Paris, Lyon, Angers, Lille, Toulouse. Une session ne pourrait cependant être assurée que dans la mesure où il y aurait au moins 10 personnes inscrites.

Deux types de sessions sont proposées :

1. Archivistique et Documentation : 2 sessions de 3 jours (= 2 x 18 heures de cours).
2. Connaissance et histoire des institutions ecclésiales : 2 sessions de 3 jours (= 2 x 18 heures).

Ces sessions auront évidemment une incidence financière. Des frais d'inscription seront demandés ; ils seront pris en charge par le diocèse, la congrégation ou la communauté qui y enverra son archiviste.

Il serait par ailleurs souhaitable que l'archiviste concerné puisse suivre un cours d'histoire contemporaine de l'Église assuré par les universités.

Un « Certificat de formation archivistique » pourrait être délivré. Ce serait une simple reconnaissance d'une formation suivie, et non un diplôme donnant droit à exercer une fonction.

Les membres de l'Association, intéressés et ayant l'accord de leur supérieur ou de leur employeur, doivent le

signaler par lettre adressée à *M. le Président de l'Association des Archivistes de l'Église de France, 106 rue du Bac, 75341 PARIS CEDEX 07*. Ils préciseront les sessions souhaitées et le lieu de formation envisageable. Une enveloppe timbrée pour la réponse sera la bienvenue.

FORMATIONS proposées par les services de l'État

La Direction des Archives de France (DAF) organise chaque année une série de stages ouverts aux archivistes de l'Église. Dans l'attente de la publication du programme pour l'année 2001, on signale ici les stages de l'année 2000 pour lesquels il est encore possible de demander une inscription. Ce sont :

- **Initiation à l'archivistique**, 3^e session : du 20 au 29 novembre 2000. Archives nationales à Paris. Inscription avant le 15 septembre 2000. (*stage n° 51*)
- **Le montage d'une exposition**, 2^e session : du 20 au 22 novembre 2000. Archives départementales de Seine-et-Marne, Dammarie-les-Lys. Inscription avant le 15 septembre 2000. (*stage n°49*)
- **Les grandes tendances de la recherche historique actuelle**, du 25 au 27 octobre 2000. École des Chartes, Paris. Inscription avant le 28 juillet 2000. (*stage n°44*)

Pour ces stages, il faut, **d'urgence**, écrire à M. DeFrance, chef du bureau des formations, 56, rue des Francs-Bourgeois, 75141 PARIS Cedex 03, en précisant le numéro du stage souhaité et en indiquant que vous êtes membre de l'Association des Archivistes de l'Église de France.

La même Direction organise également un **stage technique international d'archives** qui dure 3 mois (avril, mai, juin) et qui est proposé à des archivistes français et étrangers, déjà initiés. La présentation en est faite dans ce bulletin par l'un d'entre nous qui a bénéficié du stage de l'an 2000. Le nombre de places est restreint et la candidature est soumise à la décision d'une commission. Ce stage, qui nécessite disponibilité et logement à Paris, n'est envisageable que pour celles et ceux qui sont appelés à assurer pendant plusieurs années la responsabilité d'un fonds relativement important.

Comme pour les stages précédents, il faut rapidement contacter M. DeFrance, à la DAF.

L'École des Chartes, 19 rue de la Sorbonne, 75005 PARIS, propose un enseignement spécialisé que l'on

peut suivre en qualité d'auditeur libre. Prendre contact avec M. le Directeur.

Il est rappelé que l'on peut suivre également en auditeur libre les divers cours dispensés par les facultés de lettres des différentes **Universités françaises**. Il suffit de se renseigner auprès du service de la scolarité de l'Université la plus proche du domicile.

Des contacts bénéfiques peuvent être établis avec les Directeurs des Archives départementales de votre lieu de résidence. Également avec les responsables des importants dépôts d'archives communales.

Enfin, parmi bien d'autres sociétés savantes, il est bon de rappeler que l'adhésion à la Société d'Histoire Religieuse de la France, 26 rue d'Assas, 75006 PARIS, permet de bénéficier de la livraison de la Revue, excellent outil de travail par ses études et ses bibliographies. La société organise également des conférences sur l'histoire religieuse et publie des ouvrages fondamentaux.

La session d'automne du Groupe de Recherches Historiques et Archivistiques de l'AAEF

Elle se déroulera à la Maison Nicolas Barré, 83, rue de Sèvres, 75006 PARIS, les mardi 10 et mercredi 11 octobre 2000, de 9 à 17 heures.

Deux thèmes sont prévus :

- la sécularisation,
- les Frères des Écoles Chrétiennes.

Des convocations, avec programme détaillé, seront adressées à celles et ceux qui ont déjà adhéré au groupe. Pour des inscriptions nouvelles, il faut s'adresser à Sœur Marie-Françoise Richard, 17, rue Notre-Dame des Champs, 75006 PARIS, tél. 01 44 39 22 72.

Journée d'étude 2000 de l'Association, avec assemblée générale

Elle aura lieu à la Maison Nicolas Barré, 83, rue de Sèvres, 75006 PARIS, le jeudi 12 octobre.

Les membres cotisants de l'Association recevront une convocation pour l'assemblée générale ainsi que le programme de la journée qui abordera quelques problèmes d'archivistique.

**L'adresse de l'Association des
Archivistes de l'Église de France est
106, rue du Bac
75341 Paris Cedex 07**

Il n'y a pas de secrétariat permanent. Toutes les questions sont donc à traiter par courrier à cette adresse, en précisant :

- *Secrétariat* pour cotisation, abonnement, informations,
- ou : *abbé F. Machelart, président*, si nécessaire.

Pas de possibilité de téléphone pour l'instant. En cas d'urgence, on peut utiliser le Fax du Secrétariat de l'Épiscopat : 01 45 49 69 85, en précisant : *à l'attention du secrétariat, ou du président de l'Association des Archivistes.*

Prière instante de ne pas déranger les responsables du CNAEF à Issy-les-Moulineaux pour des questions relevant de l'Association.

Merci.

Le Secrétaire Général

**Les nouveaux locaux
des Archives Historiques
de l'Archevêché de Paris
4, rue de l'Asile Popincourt, 75011 Paris**

Ces nouveaux locaux ont été spécialement aménagés par Monsieur Hervé Montauffier, architecte, pour pouvoir accueillir les lecteurs et chercheurs dans les meilleures

conditions et stocker un plus grand nombre de documents d'archives.

L'aménagement intérieur

- La salle de lecture peut accueillir 12 chercheurs. Des prises électriques permettent le branchement d'ordinateurs portables.
- Un espace a été prévu pour accueillir les personnes qui souhaiteraient avoir des échanges ou passer des appels téléphoniques sans perturber le silence de la salle de lecture.

Plus de 120 mètres d'archives ont été versés récemment et notamment :

- 23 mètres d'archives de Mgr Giraud : Infirmier Marie-Thérèse, Union des Maisons d'Étudiants, Union des Congrégations d'Action Hospitalière et Sociale, Marche de l'Évangile, Comité Parisien de Recherche et d'Action Sociale, CCFD...
- 15 mètres d'archives des paroisses Saint-Nicolas des Champs, Saint-Jean de Montmartre, Saint-Roch, Saint-Pierre du Gros-Cailou et Saint-Séverin (CEP - Colloque Européen des Paroisses).
- 32 mètres d'archives du Bureau des Mariages : dispenses de 1911 à 1966, abjurations de 1814 à 1899.

Les Archives sont accessibles sur rendez-vous.

**Archives Historiques de l'Archevêché de Paris
4 rue de l'Asile Popincourt - 75011 Paris**

Téléphone : 01 43 14 34 25

Télécopie : 01 43 14 34 29

Directeur : Père Philippe PLOIX

Bibliothécaire : Monsieur Vincent THAUZIES



Le stage technique international d'archives 2000

Organisé par la Direction des Archives de France, le stage technique international d'Archives a pour vocation fondamentale d'accueillir des archivistes étrangers afin de les former et de confronter leurs expériences professionnelles respectives.

Un public professionnel international

Ce stage se déroule chaque année d'avril à juin dans les locaux du bureau des formations (qui en assure la logistique) et est ouvert à l'ensemble des professionnels de la communauté archivistique internationale ayant une bonne maîtrise du français et un bon niveau professionnel. Les candidats peuvent venir aussi bien des services nationaux d'archives que des services locaux ou de services d'entreprises ou d'associations. Deux ou trois places sont réservées chaque année à des archivistes de l'Église de France.

A titre informatif, nous étions cette année vingt-cinq stagiaires venant de quatre continents (Europe, Amérique, Asie, Afrique), parmi lesquels deux archivistes diocésains.

Un programme dense et varié, essentiellement théorique

Les cours sont répartis entre différents modules de façon à couvrir l'ensemble du domaine archivistique : ils traitent ainsi du **cadre administratif** français dans le secteur culturel (ministère de la Culture, organisation de la Direction des Archives de France et des archives publiques au niveau central et territorial), du **cadre juridique** (textes en vigueur, formation des archivistes français, archives privées), du **traitement des archives** (coopération entre producteurs d'archives et services d'archives, normes de description et de traitement, instruments de recherche), de la **conservation** (conservation préventive, bâtiments d'archives, supports de substitution, nouvelles technologies), de la **communication** (communicabilité, publics des archives) et enfin des **relations internationales** (actions du Conseil international des Archives).

S'ajoutent à ces cours « magistraux » des travaux pratiques ou des recherches personnelles, des visites de services d'archives et centres de documentation ou patrimoniaux.

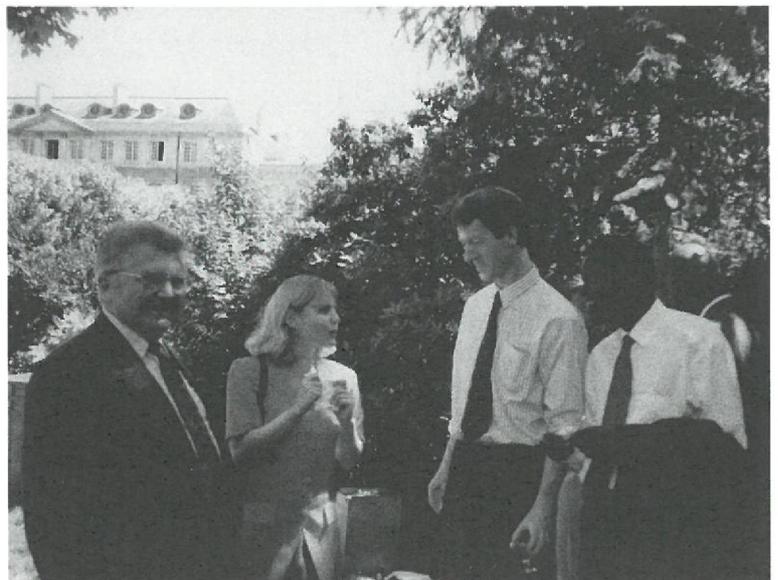
Chaque module est « piloté » par un des soixante-dix conférenciers intervenant durant le stage (pour la plupart conservateurs ou directeurs d'archives départementales), puis fait l'objet d'un bilan sous la forme d'un échange entre les stagiaires.

Une expérience bénéfique

Cette formation que j'ai eu le privilège d'effectuer cette année, m'a été profitable à plus d'un titre. Professionnellement, outre la possibilité d'assimiler un certain nombre de notions d'archivistique peu ou pas connues (normes ISAD-GGG, législation en vigueur...), elle permet d'acquérir un savoir adaptable par la suite au fonctionnement de son propre service. D'un point de vue relationnel, c'est un excellent moyen d'échanger avec des personnes confrontées aux mêmes difficultés professionnelles, chacun apportant ses propres idées ou suggestions pour les résoudre. Le stage permet ainsi de tisser des liens aussi bien avec des intervenants français que des stagiaires étrangers. Enfin, ces onze semaines de « relations internationales » sont d'une richesse à la fois humaine et culturelle très intense.

Le STIA fêtait cette année son jubilé, preuve s'il en était besoin que ce stage se porte bien. Souhaitons au bureau des formations cinquante nouvelles années de succès au service d'archivistes de diverses nationalités avides de connaissances et d'échanges fructueux.

**Yves-Marie ERARD,
Saint-Brieuc**



Plusieurs de nos lecteurs n'ont pas encore répondu aux rappels de cotisation ou d'abonnement dont les conditions sont ici rappelées :

130 F : la cotisation-abonnement **pour les personnes physiques travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses.**

A partir de 170 F : l'abonnement de soutien aux deux bulletins de l'année **pour les personnes physiques ou morales désireuses d'entretenir des relations avec l'Association.**

Échéance annuelle : janvier.

À régler par chèque à l'ordre de :

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

et envoyé directement

106, rue du Bac, 75341 PARIS CEDEX 07

en précisant le nom de l'abonné s'il est différent de celui de l'expéditeur.

Pour l'étranger, règlement par virement international (**nous consulter auparavant**).

**Le bulletin répond à votre attente ?
Aidez-nous à trouver
des abonnements de soutien.**



ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Bulletin de l'A.A.E.F.

(Association des Archivistes de l'Église de France)

106, rue du Bac, 75341 PARIS CEDEX 07

CCP 32 228-84 A - La Source

Directeur de la publication : Félicien MACHELART

Rédaction :

Pierre BIZEAU, Geneviève COURIAUD,

Madeleine Saint-Jean LEBLANC

Jean-Pierre RIBAUT, Chantal de SEYSSEL

Jeanne-Hélène SINEAU

Impression INDICA

27, rue des Gros-Grès, 92700 Colombes

*Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.
Le droit de reproduction est soumis à l'autorisation des auteurs et de l'Association.*

L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE, association loi 1901, a été fondée en 1973 à l'instigation de Mgr Charles Molette, avec le concours du Secrétariat de l'Épiscopat et du Comité permanent des religieux et religieuses, actuellement Conférences des Supérieur(e)s Majeur(e)s.

Elle a vocation à regrouper les archivistes des diocèses mais aussi des instituts religieux et des autres organismes d'Église, comme les Instituts catholiques, les sanctuaires et tout mouvement ou service. Les structures de l'Église productrices d'archives peuvent être estimées à un millier.

Le but de l'Association est de favoriser la sauvegarde et la bonne conservation des documents qui, témoignant de la vitalité de l'Église catholique de France, constituent un élément du patrimoine intellectuel, culturel et spirituel du pays. Elle se fixe donc un deuxième objectif qui est de promouvoir tous les moyens susceptibles d'améliorer les relations entre ses membres, leur activité scientifique et technique, ainsi que leurs conditions de travail, eu égard au caractère propre des fonds envisagés.

L'Association publie un bulletin de liaison bi-annuel ; elle assure un rôle de formation permanente par l'organisation de stages, de sessions ou de congrès.

Pour renseignements, adhésion, abonnements, échange, s'adresser au **Secrétariat de l'Association des Archivistes de l'Église de France** :

106, rue du Bac

75341 PARIS CEDEX 07

Fax : 01 45 49 69 88